

Paris, le 28 mai 2009

Position de la CPU sur les projets de décrets et la Commission Marois/Filâtre

La CPU a fait part au Ministre de l'Education Nationale de son désaccord total avec les projets de décrets dont certains éléments anticipent sur les conclusions de la commission de concertation Marois/Filâtre, rendant par conséquent sans objet ses travaux.

La CPU suspendra sa participation dès la prochaine réunion de la commission si, d'ici là, l'assurance ne lui est pas formellement donnée que les dispositions permanentes sur la formation et le recrutement des enseignants figurant dans les projets de décrets actuellement soumis seront retirées.

En effet aucun décret comportant des dispositions permanentes ne doit être proposé tant que la commission de concertation n'a pas rendu publiques ses conclusions, propositions et recommandations.